Vos contacts

AU CFA DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

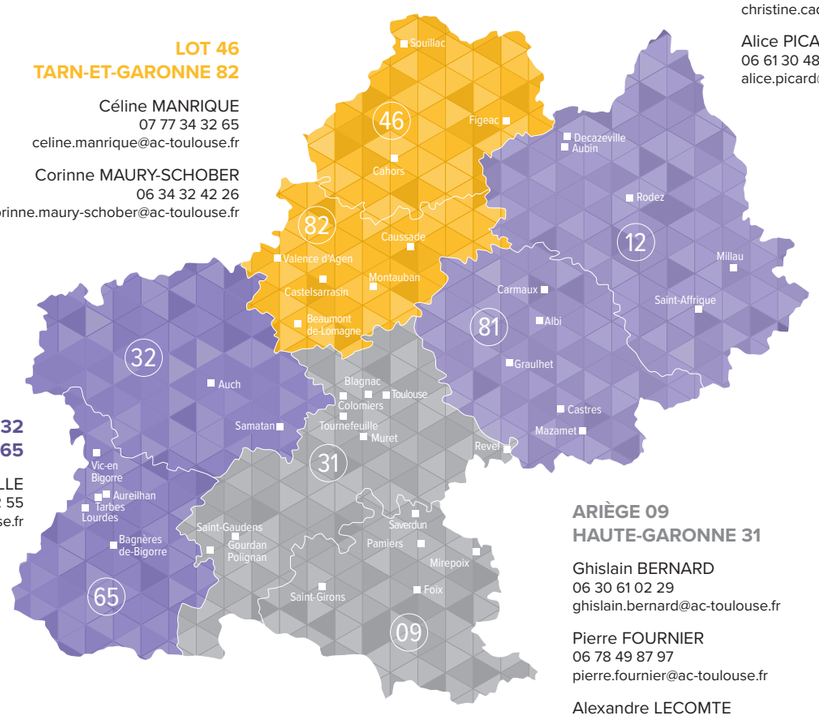

LOT 46
TARN-ET-GARONNE 82

Céline MANRIQUE
07 77 34 32 65
celine.manrique@ac-toulouse.fr

Corinne MAURY-SCHOBER
06 34 32 42 26
corinne.maury-schober@ac-toulouse.fr

GERS 32
HAUTES-PYRÉNÉES 65

Stéphanie HAMILLE
07 77 34 32 55
stephanie.hamille@ac-toulouse.fr

AVEYRON 12
TARN 81

Christine CADAUX
07 77 34 32 60
christine.cadaux@ac-toulouse.fr

Alice PICARD BEN AMARA
06 61 30 48 53
alice.picard@ac-toulouse.fr

ARIÈGE 09
HAUTE-GARONNE 31

Ghislain BERNARD
06 30 61 02 29
ghislain.bernard@ac-toulouse.fr

Pierre FOURNIER
06 78 49 87 97
pierre.fournier@ac-toulouse.fr

Alexandre LECOMTE
07 77 34 32 74
alexandre.lecomte@ac-toulouse.fr

1700
apprentis
en 2019

90%
de réussite
aux examens

62
lycées
publics

200
formations
Diplômes et titres professionnels du niveau V au niveau III

Service communication - Formation professionnelle - académie de Toulouse - crédit photo : ©iStock

CFA DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

75 Rue Saint-Roch
31400 TOULOUSE
05 36 25 71 83

maforpro.ac-toulouse.fr

@CFAAcademieToulouse

EN LYCÉE PUBLIC

CFA de l'académie de Toulouse
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Toulouse
RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

FORMEZ-VOUS EN APPRENTISSAGE

Avec l'Éducation nationale

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Devenir apprenti

AU CFA DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

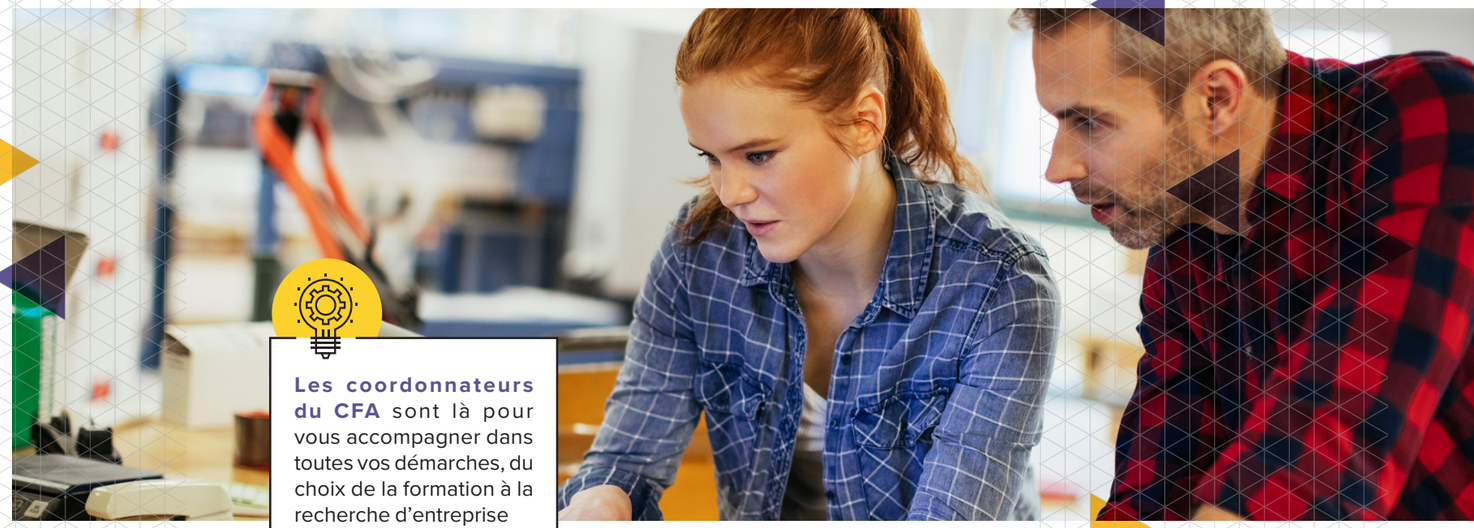

Les coordonnateurs du CFA sont là pour vous accompagner dans toutes vos démarches, du choix de la formation à la recherche d'entreprise
Contactez-les !

Les avantages

› **Signer** un contrat de travail

› **Recevoir** un salaire

› **Bénéficier** d'une formation gratuite dans un centre bénéficiant des ressources de l'Éducation nationale

› **Valider** une certification reconnue (diplôme, titre…)

› **Apprendre** un métier en entreprise sous la supervision d'un maître d'apprentissage

› **Acquérir** des compétences techniques, des connaissances théoriques et gagner en savoir-être

› **S'assurer** une insertion professionnelle facilitée

Pour qui ?

› **Jeunes de 16 à 29 ans révolus.**
À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire*

› **L'apprenti en situation d'handicap.** bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé.

› **Votre référent handicap**
Pierre FOURNIER
06 78 49 87 97
pierre.fournier@ac-toulouse.fr

** pas de limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap*

Trouver une formation, une entreprise

› Du CAP à la licence professionnelle, vous retrouverez l'ensemble des offres de formation du CFA de l'académie de Toulouse sur notre site :

maforpro.ac-toulouse.fr

CFA, un service personnalisé d'accompagnement

- L'accompagnement dans la **recherche d'entreprise** par la mise en valeur de vos compétences
- La mise en relation avec nos **entreprises partenaires**
- Une **formation sur-mesure** conciliant votre profil et les besoins de l'entreprise
- Une évaluation continue pour valider et **valoriser vos acquis**
- Le **suivi de l'entreprise** pendant la durée de la formation
- Votre suivi vers une **solution pérenne d'emploi** post contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage

› Statut de salarié
Cotisation retraite et assurance chômage
Couverture sociale
Congés payés
35 heures hebdomadaires

› Une formation diplômante en CFA

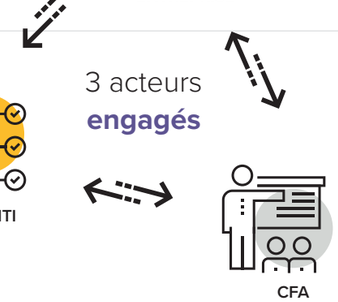

Service de médiation disponible tout au long de votre contrat en apprentissage

La rémunération

SALAIRE MINIMUM BRUT MENSUEL au 1er janvier 2020
% du SMIC - exonération de charges salariales jusqu'à 79% du SMIC

Année d'exécution du contrat	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus	26 ans et plus
1ère année	27% (415€)	43% (661€)	53% (815€)	100% (1539€)
2ème année	39% (600€)	51% (785€)	61% (939€)	100% (1539€)
3ème année	55% (846€)	67% (1031€)	78% (1200€)	100% (1539€)

Les rémunérations mentionnées dans ce tableau relèvent du cadre légal du contrat d'apprentissage. Attention, des accords de branches ou des conventions collectives, selon le secteur d'activité professionnelle (bâtiment, automobile…) peuvent être plus favorables.

Le financement

1 Opérateurs de compétences

Depuis le 1er janvier 2020, pour les entreprises privées et les associations, le financement des contrats d'apprentissage est confié aux Opérateurs de compétences (OPCO). Ils prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le CFA.

Les administrations et entreprises publiques financent en totalité le coût de la formation. Rien n'est à la charge pour les apprentis.

› L'OPCO participe également aux frais annexes (hébergement, restauration, premier équipement).

› **Nous vous accompagnons dans vos démarches pour accéder à ces aides.**

2 L'aide au permis de conduire

Tout apprenti de plus de 18 ans qui se prépare aux épreuves du permis B peut demander une aide financière par l'intermédiaire de son CFA.
Le montant de l'aide est de 500€.